



BUDGET PRIMITIF 2007

LES DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Amis,

Je vous invite à prendre connaissance des principales délibérations prises par l'Assemblée Départementale à l'issue de la session du Budget Primitif 2007 qui s'est tenue du lundi 15 janvier au vendredi 26 janvier.

I – POUR LE CANTON DE NAILLOUX

1.1 – LA COUVERTURE TOTALE DU CANTON EN RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS À HAUT DÉBIT.

L'opération de résorption des zones blanches ADSL que le Conseil Général a engagée sur tout le territoire départemental entre dans la phase de réalisation. Auragne, Cagnac, Gibel, Mauvaisin, Monestrol, Seyre et Saint-Léon auront accès à l'ADSL grâce à l'infrastructure WIFI créée par le Conseil Général. A la fin du premier semestre 2007, les fournisseurs d'accès qui auront décidé d'utiliser ce réseau viendront vous proposer leurs abonnements. Vraisemblablement un opérateur en système WIFI qui intervient déjà sur quelques communes du canton, non seulement devrait maintenir son offre d'accès ADSL mais également pouvoir l'étendre s'il s'engage en qualité de fournisseur sur l'infrastructure du Conseil Général.

En plus des communes précitées dites zones blanches, il existe sur des communes limitrophes, desservies pourtant en ADSL, des parties du territoire communal qui n'ont pas accès à ce service ADSL haut débit. Il s'agit de poches résiduelles.

Ces poches résiduelles doivent concerner plusieurs abonnés et faire la démonstration par une justification de l'opérateur historique que les lignes téléphoniques ne sont pas éligibles à l'ADSL. Les administrés se trouvant dans une zone résiduelle et techniquement raccordable par le réseau WIFI construit par le Conseil Général pourront aussi bénéficier d'une offre de couverture ADSL. Si la carence d'initiative privée a pu être constatée, le territoire d'intervention pourra donc être plus large que celui des 7 communes du canton délaissées.

Grâce au Conseil Général, la fracture numérique dans notre canton est en voie de disparition. Aux 3 millions d'euros d'investissement précédemment budgétisés, ont été prévus à cette session des charges d'exploitation de ce réseau pour 1,4 millions d'euros couvrant les 144 communes concernées dans le département.

Enfin, pour toute la Haute-Garonne, un réseau de collecte à très haut débit par fibre optique entre lui aussi dans la phase travaux. Cette réalisation est prévue sur plusieurs années et le canton de Nailloux pourrait être un des premiers équipés en très haut débit. Une autorisation de programme de 20 millions d'euros a été votée pour développer cette technologie pérenne. Une réalisation du Conseil Général qui est une condition nécessaire pour espérer voir le développement économique se diffuser en dehors de la métropole régionale.

.../...

1.2 – LA VOIRIE

Programme de travaux sur les routes départementales :

Calmont	RD 35 : renforcement chaussées	25 000
	RD 11 Pont sur l'Hers : renforcement de l'ouvrage d'art	18 000
	RD 11 Pont/le Vié - renforcement	20 000
Caignac	RD 16 – renforcement couche de roulement	58 000
Seyre	RD 91 E – mise au gabarit	45 000
	RD 91 D – renforcement couche de roulement	45 000
	RD 91 E – Pont Gardiges – renforcement de l'ouvrage	25 000
Mauvaisin	RD 43 – renforcement couche de roulement	50 000
	RD 622 – renforcement couche de roulement	15 000
Montgeard	RD 25 - renforcement couche de roulement	90 000
	TOTAL	688 000 €

Programme de travaux subventionnés aux communes pour les voiries communales - Subvention prévue sur 2 ans :

Auragne	44 688	Monestrol	7 909
Caignac	19 955	Montgeard	28 511
Calmont	105 081	Nailloux	113 254
Gibel	24 730	Saint Léon	34 819
Mauvaisin	10 465	Seyre	11 792
		TOTAL	401 204 €

Programme cours de ferme :

Caignac – Calmont – Gibel – Mauvaisin – Saint-Léon : **9 projets pour 6 858 €**

Amendes de police :

Sous réserve de la connaissance de l'enveloppe financière rétrocédée par l'Etat, sont en attente d'aides à :

- Gibel, la sécurisation de la traversée des écoles sur la RD 43 ;
- Nailloux, l'aménagement d'une place avec un parc de stationnement pour l'école maternelle.

1.3 – PROGRAMME 2007 DES CONSTRUCTIONS D'ÉCOLES

Pour notre canton, il s'agit d'un projet nouveau d'école et de la poursuite de 3 programmes de construction :

Calmont : construction d'une nouvelle école maternelle de 3 classes, extension de la cour élémentaire et aménagement de la cantine. Subvention sur 3 ans. 1^{ère} année : 116 630 € ; pour un cumul de subvention de 349 890 € et un montant de travaux de 874 725 €.

Gibel : subvention du surcoût des travaux de rénovation des 2 classes, d'une cuisine de fabrication, d'un préau, des locaux administratifs et pédagogiques. Subvention de 10 472 € pour un montant de travaux de 26 181 €. Cumul de subvention pour l'école : 183 068 € en capital, 31 000 € en prêt sans intérêt.

Nailloux : poursuite de la construction d'une école maternelle de 10 classes, d'une cantine scolaire, de locaux pédagogiques et administratifs. 2^{ème} année sur 3 ans : 271 323 € (cumul subvention : 849 313 €) pour un montant de travaux de 2 123 284 €.

Saint-Léon : construction d'un groupe scolaire comprenant 2 classes maternelles, 3 classes élémentaires, un service de restauration, un préau, des locaux pédagogiques et administratifs.

Fin de la 1^{ère} Tranche. 3^{ème} année : 106 668 € pour un cumul de subvention de 320 000 € pour 800 000 € de travaux et prise en compte d'une 2^{ème} tranche avec une première subvention sur 2 ans de 159 584 € pour un cumul de subvention de 319 168 € correspondant à 797 920 € de travaux supplémentaires dits 2^{ème} tranche.

1.4 – EAU POTABLE

Travaux d'alimentation en eau. Il a été retenu pour le Syndicat Intercommunal des Coteaux Hers Ariège (SIECHA) un montant de travaux de 621 810 € sur lequel s'appliquera une subvention de 30 % en capital et 30 % en annuités si le financement se fait par emprunt.

Pour le Syndicat Public de Production d'Eau (S.P.P.E.), il a été retenu 928 788 € de travaux dans la construction de l'usine moderne de production d'eau au lieu-dit « Terraqueuse » à Calmont qui pourra donner 1 000 m³/heure d'une eau de très grande qualité. L'aide 2007 du Conseil Général représente 30 % en capital et 30 % en annuité d'emprunt sur ce montant.

1.5 – ASSAINISSEMENT

Une subvention de 30 % en capital et de 18 % en annuité d'emprunt a été votée pour les montants de travaux suivants :

Calmont : 200 050 € - Nailloux : 829 977 € - Saint-Léon : 112 800 €

1.6 – EN TRANSITION ENTRE LES INFORMATIONS CONCERNANT LE CANTON ET LES DOSSIERS DE MA VICE-PRÉSIDENCE TOMBE BIEN À PROPOS LA RÉOLUTION QUE J'AI DÉPOSÉE POUR L'ADAPTATION DE LA CAPACITÉ DU COLLÈGE CONDORCET DE NAILLOUX.

« Ouvert à la rentrée 2004, le collège de Nailloux d'une capacité de 400 élèves, extensible à 600 doit se préparer pour les rentrées 2007 et 2008 à une extension de sa capacité d'accueil ; la restauration étant déjà configurée à 600.

En effet, dans l'attente de la mise en service du collège programmé à Cintegabelle, les nouveaux arrivants attendus notamment sur Nailloux et Saint-Léon amèneront la nécessité de créer dans l'urgence des classes supplémentaires. Deux ouvertures sont prévues (une 6^{ème} et une 3^{ème}) pour la prochaine rentrée 2007.

L'évolution démographique du secteur, au-delà de cette adaptation d'urgence et de la création du collège de Cintegabelle, plaide pour une extension pérenne à terme du collège Condorcet de Nailloux. »

Cette résolution a été transmise à l'Administration Départementale pour étude et suite à donner.

II – LA VICE-PRÉSIDENTE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'EDUCATION

2.1 – MA QUESTION À MONSIEUR LE PRÉFET

Il est de tradition, lors d'une matinée de chaque session du Budget Primitif, de recevoir au Conseil Général Monsieur le Préfet et de dialoguer avec lui pour connaître les intentions, les projets, les réactions de l'Etat face aux préoccupations des conseillers généraux.

C'est dans ce cadre, qu'en tant que Vice-président en charge de l'Enseignement et de l'Education, j'ai interpellé Monsieur le Préfet sur le désinvestissement constaté depuis 2002 en matière d'Education.

Constat auquel j'ai été confronté avec les parents d'élèves et la communauté éducative de notre collège CONDORCET à Nailloux : insuffisance de la dotation en livres à la rentrée, manque de surveillants, depuis septembre l'assistante sociale de l'Education Nationale n'a pu passer que trois demi journées au collège, l'infirmière de l'Education Nationale ne peut être présente qu'une demi journée par semaine et enfin le médecin scolaire de l'Education Nationale ne peut venir que sur rendez-vous !!!

Or, la méconnaissance des rôles dévolus à l'Education Nationale et ceux confiés au Conseil Général est souvent source de malentendus, d'attribution erronée de responsabilité dans des situations précises. Car l'Etat a toujours dans les collèges les compétences suivantes : l'enseignement, l'encadrement, la surveillance, l'orientation des élèves, la gestion administrative et financière des établissements et une mission sanitaire et sociale auprès des collégiens.

Voici le texte de ma question :

« 2002 demeurera dans la petite histoire comme l'An 1 du renoncement à l'éducation.

De 2000 à 2003, un plan ambitieux de programmation pour l'Education Nationale avait pour objectif la création de 33 000 emplois d'enseignants et de personnels non enseignants sur 3 ans, de l'école à l'université.

Dès juin 2002 : coup d'arrêt.

Suppression de 5000 postes inscrits au budget 2003 pour le seul Second Degré.

Et depuis, la marche arrière continue : suppression de 27 000 postes d'enseignants en collèges et lycées. Loi de Finances 2007 : 5060 enseignants en moins.

Très peu de création de postes administratifs, d'emplois d'infirmières et d'assistantes sociales, très peu de médecins scolaires (on constate d'ailleurs dans certains départements qu'il n'y a qu'un médecin scolaire pour plus de 10 000 élèves), pas assez d'assistants d'éducation. Ces quelques créations sont sans commune mesure avec l'ampleur des besoins.

N'oublions pas, Monsieur le Préfet, les problèmes de santé et de souffrance des jeunes, leur besoin d'écoute, d'accueil, notamment à l'adolescence.

Peut-être, le projet de la majorité actuelle est-il de transférer les personnels de ces secteurs administratifs, médico-sociaux et paraéducatifs, dans cet état déficient, aux Conseils Généraux et Régionaux lors d'une nouvelle étape de pseudo décentralisation ?

Les arguments « d'économie de Bercy » et de « baisse des effectifs » ne sont pas politiquement justifiables devant le défi éducatif majeur pour l'avenir.

La baisse des effectifs ne peut justifier une telle baisse des postes. (tout au plus 2000 par an)

Pour notre part la nécessité était autre : garder tous ces emplois pour améliorer le taux d'encadrement, pour faire un accompagnement pédagogique plus individualisé, pour un soutien en petits groupes.

Que dire des contrevérités sur les décharges statutaires répondant à une activité réelle ? Cet argument a été utilisé dans l'opinion publique en faisant croire que les enseignants ne faisaient rien en contrepartie.

Prenons maintenant les évolutions budgétaires. Vous allez me dire : le budget de l'Education progresse. En fait les augmentations statutaires et le coût des retraites amènent mécaniquement une progression de 1,5 milliard d'euros sans compter l'inflation.

Le budget de la Défense est mieux considéré que celui de l'Education, ce dernier régresse par rapport au PIB. En 1995, 7,7% du PIB était consacré à l'Education. En 2005, 6,9% seulement.

Aujourd'hui, on déshabille Pierre pour habiller Paul. D'ailleurs le programme « Ambition réussite » limité à l'éducation prioritaire est révélateur de ce qu'il faudrait faire partout, pas seulement les 249 collèges qui ont fait peur à ce gouvernement. Faut-il effrayer pour avoir droit au service public ? Est-ce bien Republicain ?

Monsieur le Préfet, ne pensez-vous pas que ces coupes sombres budgétaires qui ont amenuisé le potentiel global d'emplois éducatifs soient inappropriées aux nécessités et aux défis de notre temps ?

Est-ce que ces dépenses en moins ne seront pas préjudiciables à la croissance et à la compétitivité de demain, assises sur la qualification, l'innovation, la recherche, l'excellence ?

Est-ce que l'instruction ne serait plus le meilleur vecteur pour obtenir une vie démocratique et pacifiée ?

Ne doit-on pas, à notre jeunesse et à son avenir, à la Nation tout entière, l'investissement nécessaire au pari de l'intelligence ? »

2.2 – LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT DANS LES COLLÈGES POUR LA PÉRIODE 2007 – 2012

Ce plan prévoit 2 priorités d'actions :

- la création de nouveaux collèges ;
- des opérations de reconstructions ou de restructurations devenues nécessaires pour des raisons de sécurité ou de mise aux normes pédagogiques.

En plus des 6 collèges décidés en octobre 2006 et dont je vous avais fait part, le principe de la construction de 2 collèges supplémentaires a été arrêté pour délester Aussonne, Blagnac et Grenade et un sur la ville de Toulouse. Onze nouvelles opérations de reconstructions/restructurations ont été également décidées.

2.3 – NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DANS LES COLLÈGES (N.T.I.C.)

La dernière année de ce plan démarré en 2004 avec une enveloppe de 7,2 millions d'euros concerne :

- une dotation de 32 postes informatiques et 8 imprimantes pour 13 collèges ;
- une dotation de 20 000 € chacune en complément pour les équipements multimédias ;
- l'équipement des salles de sciences de 60 collèges et de 4 SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), de la classe relais de Tournefeuille qui accueille des élèves en décrochage scolaire.

Tous les collèges disposent d'une connexion ADSL et peuvent renouveler le matériel actif ainsi que les serveurs.

Par ailleurs, j'ai demandé que soit réalisé un état des besoins des unités pédagogiques d'intégration afin de favoriser la scolarisation des élèves handicapés dans les collèges en mettant à leur disposition un équipement informatique adapté.

2.4 – SECTORISATION DES COLLÈGES

Le Conseil Général s'est vu récemment attribuer la compétence pour arrêter les secteurs de recrutement des collèges après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale et en tenant compte de critères d'équilibre démographique, économique et social.

A ce titre, a été défini le secteur de recrutement du collège de Fontenilles qui ouvrira ses portes pour la rentrée 2007 et, par répercussion, la redéfinition des secteurs des collèges environnants : Saint-Lys, Fonsorbes, La Salvetat, Plaisance du Touch.

2.5 – DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DU COLLÈGE DE FONTENILLES

Aux 8,8 millions d'euros affectés en octobre 2006 au fonctionnement des collèges, au 0,5 million d'équipement et aux 150 000 € pour le post et périscolaire s'ajoutent les moyens donnés au collège de Fontenilles pour son ouverture.

2.6 – PROGRAMMATION DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DU 1^{ER} DEGRÉ

Le programme 2007 que j'ai présenté et que l'Assemblée a approuvé, à l'unanimité, a pu retenir 56 projets permettant aux communes d'investir dans les constructions d'écoles pour près de 54 millions d'euros de travaux.

Depuis 2003, les subventions aux communes, pour la création de nouvelles écoles, ont progressé de 55 % au Conseil Général.

Une évolution positive dans l'intérêt des jeunes générations alors que dans la même période comme évoquée ci-dessus le budget de l'Education Nationale subissait une régression constante. Comment ne pas rappeler que le Conseil Général poursuit cet effort dans les écoles maternelles et primaires pourtant de stricte compétence communale par devoir, volonté politique et solidarité ? Non seulement dans les travaux neufs mais également dans l'entretien et l'équipement des écoles notamment en matériel informatique pédagogique.

Je m'honore avec le Président Pierre IZARD et toute l'Assemblée Départementale de cette politique en faveur de l'Education.

III – DOSSIERS DEPARTEMENTAUX

Parmi tous les dossiers abordés lors de cette session, je retiendrai un nouveau dossier agricole et je reviendrai sur une action environnementale pour aborder ensuite un dossier très important pour notre liaison à Paris. Suit ensuite une initiative du Conseil Général permettant d'accroître l'offre de logement social puis une revendication adressée à l'Etat pour les routes départementales où sont implantés des radars automatiques afin d'avoir une part du produit des amendes. Enfin je terminerai par la présentation d'une résolution que j'ai déposée au Conseil Général et qui se rattache à ce devoir de faire du développement durable.

3.1 – SOUTIEN À LA PRODUCTION DE CHANVRE EN HAUTE-GARONNE

Cette plante présente des atouts agronomiques et économiques. Elle améliore la structure du sol, est peu gourmande en azote et en eau et ne nécessite aucune intervention phytosanitaire. La fibre est utilisée par les papeteries, la plasturgie composite, l'isolation des bâtiments, l'industrie textile. La chènevotte (la partie ligneuse résiduelle) sert de litières à des animaux, dans des paillages, dans des bétons. Le chènevis (la graine de chanvre) donne une alimentation en oisellerie, de l'huile alimentaire, des produits cosmétologiques. A Cazères, une unité de défibrage de la paille de chanvre au service d'industriels du bâtiment (panneaux isolants) est en construction. Elle entrera en production en septembre 2007.

Comme il l'a fait naguère pour le blé dur et le soja de qualité, le Conseil Général soutient cette production qui s'inscrit dans la préservation de l'environnement et le développement durable.

Aide au démarrage : 100 € à l'hectare la première année, 75 € la 2^{ème} année, 50 € la 3^{ème} année. La subvention sera plafonnée à 1 500 € par exploitant et 1 500 € par associés exploitants pour les sociétés dans la limite de 4 500 €. Le rendement de 3,5 tonnes/hectare sera nécessaire pour verser l'aide. La superficie aidée ne devrait pas dépasser 25 % de la surface P.A.C. (Politique Agricole Communautaire) de l'exploitation.

Les matériels spécifiques à la production et à la récolte du chanvre seront subventionnables dans les CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole). Les bâtiments destinés au stockage du chanvre et, sous réserve d'engagement pendant 5 ans minimum dans cette production, seront aidés au taux de 50 % avec un plafond de 3 100 €.

200 000 € ont été inscrits au budget départemental pour lancer ce dispositif d'appui à l'émergence de la filière chanvre en Haute-Garonne.

3.2 – LA PLANTATION DE HAIES

La rédaction de ce document me permet d'attirer votre attention sur ce programme car la campagne 2007/2008 vient de démarrer et les inscriptions ne seront reçues que jusqu'au 29 juin 2007.

Vieux programme de presque 20 ans. En effet, depuis 1988, grâce à une politique incitative du Conseil Général auprès des agriculteurs, 708 kilomètres de haies ont été plantés dans le département notamment dans le Lauragais. Ces haies participent à la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boue, à la rétention de l'eau dans les sols, à la filtration des fertilisants et des produits phytosanitaires, à l'enrichissement en niches écologiques préservant la biodiversité, à l'embellissement des paysages.

Ce programme de plantation est réservé aux personnes privées ou publiques cotisant annuellement à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les terrains sur lesquels la plantation est envisagée.

L'aide porte sur la fourniture de jeunes plants d'essences champêtres locales d'excellente reprise, du paillage, des protections si nécessaires contre les dégâts faits par le gibier et des conseils de préparation du sol, de plantation et d'entretien.

L'aide est renouvelable, chaque année, pour un minimum obligatoire de 100 mètres linéaires de plantations et un maximum de 1000 mètres linéaires.

J'invite donc les personnes intéressées à prendre contact rapidement.

3.3 – LA LIGNE À GRANDE VITESSE

Mettre Toulouse à 3 H 15 de Paris par un train à grande vitesse nécessite l'achèvement de la section entre Tours et Bordeaux puis il faudra un engagement de l'Etat et de Réseau Ferré de France (R.F.F.) dans le financement de la construction d'une Ligne à Grande Vitesse (L.G.V.) Bordeaux – Toulouse. L'investissement total serait de 10 milliards d'euros. Le début des travaux pourrait être en 2012. Pour l'heure, il s'agit de participer au financement des études préliminaires relatives à cette ligne. Le Conseil Général a décidé, sans plus attendre, de participer à hauteur de 2,1 millions d'euros à ces études préliminaires.

3.4 – LOGEMENT SOCIAL : UN PACTE PARTENARIAL AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENT

Les grands principes de ce pacte ont été proposés à cette session pour pouvoir prendre une décision définitive en juin 2007 étayée sur une étude complémentaire. La situation du logement social est préoccupante. L'idée est de mobiliser le parc privé vacant en proposant, avec les organismes HLM, de se substituer aux propriétaires qui le souhaitent, de réaliser pour leur compte les travaux indispensables et de sous-louer leur bien. Le risque serait pris par des acteurs publics ou parapublics et ainsi seraient levées les réelles difficultés rencontrées par les propriétaires pour organiser une mise en location et la gérer.

3.5 – CRÉATION D'UNE REDEVANCE SUR LES RADARS

L'Etat a programmé l'implantation de radars sur des routes départementales. L'entretien, la mise en sécurité et la modernisation de ces routes sont assurés par le Conseil Général.

Logiquement, comme pour toutes amendes de police dressées sur un territoire défini, la collectivité, propriétaire du domaine concerné, se voit reverser une partie de ce produit.

Dans l'attente d'une modification de la Loi de Finance qui devrait définir les modalités de cette réversion, le Conseil Général a décidé d'instituer une redevance annuelle d'occupation du domaine public départemental pour ces radars automatiques. Cette ressource sera une contribution aux efforts d'investissement du Conseil Général dans les routes de sa compétence.

3.6 – UN OBJECTIF : ALLER VERS LA CONSTRUCTION DES FUTURS COLLÈGES EN H.Q.E.

Je vous donne communication de la résolution que j'ai soumise à l'Assemblée Départementale et qui a été transmise à l'Administration pour étude.

« La H.Q.E., Haute Qualité Environnementale est l'application du développement durable à la construction de bâtiments.

Cette démarche pour le Conseil Général viserait à créer des collèges neufs qui respectent au mieux l'environnement à chaque étape de leur existence : au moment de leur conception, à leur réalisation et lors de leur utilisation. Et ce, sans grand surcoût économique, car les gains en gestion pourraient partiellement compenser les surplus à l'investissement.

En limitant les nuisances, en préservant les ressources naturelles, en réalisant des économies d'énergie, en valorisant les matériaux locaux, en optimisant les usages, le Conseil Général non seulement contribuera au respect des objectifs environnementaux comme le protocole de Kyoto mais fera également œuvre pédagogique.

Une action politique d'intérêt général en direction tout particulièrement des jeunes générations, de la communauté éducative et des parents. »

C'est sur cette perspective qui contribuera à se responsabiliser à la nécessité de construire un monde, meilleur grâce à l'Education, plus respectueux des équilibres environnementaux par de tels changements dans nos modes de production – et au-delà de cette action spécifique – de nos modes de transport, de consommation que je termine ce compte rendu de session.

J'ai essayé de vous transmettre l'essentiel de nos travaux.

Restant, à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Mademoiselle, chers Amis, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Toulouse, le 19 février 2007



Docteur Georges MERIC

LES PERMANENCES :

Chaque semaine :

Lundi et jeudi de 9 h à 12 h – Mairie de Nailloux : 05 62 71 96 96

Mercredi de 9 h à 12 h – Conseil Général à Toulouse : 05 34 33 32 24